



L'INFOLETTRE DU RÉSEAU COOPÉRATIF

-OCTOBRE 2020-

Le **Réseau coopératif Europe-Écologie-Les-Verts** est l'un des deux collèges du **Mouvement EELV**. Il se distingue du collège Parti politique par sa structure horizontale.

Rédigée par des membres du **Comité national d'animation du Réseau coopératif (CNARC)**, cette **infolettre** a pour objectif de présenter la diversité des actions et engagements des **Coopérateurs et Coopératrices du Mouvement EELV**.

Nos Infolettres font apparaître **les points de vue différents** qui coexistent au sein du **Réseau coopératif**. De manière toute aussi importante, elles sont destinées à faire connaître les actions militantes écologistes que nous portons ou soutenons.

Bonne lecture !

Le Comité de rédaction

SOMMAIRE

➤ **La participation de la Coopérative EELV dans les tentatives de rassemblement des forces écologistes.**

➤ **Pour un vote plus démocratique.**

➤ **Contre la transformation social-écologique, le chantage à tous les étages.**

➤ **Une éducation nationale solidaire, la disparition du secteur sous contrat.**

➤ **Qui a volé notre printemps ? Première partie.**

➤ **Renouveler son adhésion au Réseau coopératif !**

La participation de la Coopérative EELV dans les tentatives de rassemblement des forces écologistes.

Dans toutes les instances d'ouverture de l'écologie politique où la Coopérative EELV s'est investie ces dernières années, il y a une cohérence qui mérite d'être précisée.

Le Mouvement EELV a son instance de coordination de ses deux collèges qui est appelée l'Agora, où le Parti et la Coopérative sont sur un pied d'égalité. C'est notamment une opportunité pour les 30 représentants de la Coopérative EELV d'échanger avec 30 représentants du Parti de l'importance d'ouvrir notre Mouvement au-delà de son parti et de sa coopérative. Nous plaidons depuis trois ans pour y intégrer

formellement les Jeunes écolos, la Fédération des élus verts et écologistes, le Centre de formation des élus CEDIS, la Fondation de l'écologie politique, mais aussi pour y intégrer d'autres partis écologistes pour concrétiser la volonté des créateurs du Mouvement en 2010 d'en faire le mouvement unifié de l'écologie politique en France.

Le pôle écologiste, dont le Parti EELV a fait son cheval de bataille pour les prochaines campagnes électorales, n'est en fait qu'un accord électoral pris par plusieurs chefs de partis, qui n'a donc qu'une visée électorale, dont la Coopérative EELV est statutairement exclue, à une exception près, l'élection présidentielle, où nous avons la possibilité de « participer ». Cette exception de participation a créé une polémique avec le Parti pour qui cela se résumerait à voter lors des primaires de l'écologie, alors que nous avons estimé que « participation » à cette élection majeure dans notre V^{ème} république, allait jusqu'à nous autoriser à donner notre avis sur la stratégie du choix du ou de la candidate écologiste, qui faisait l'objet d'un vote au Conseil fédéral du parti de septembre.

L'Archipel de l'écologie et des solidarités va bien au-delà du Mouvement EELV et du Pôle écologiste, en étant une structure permanente d'échanges entre différentes organisations, politiques ou non, permettant ainsi de monter des groupes de travail sur différentes thématiques, appelées des pirogues-projet, où ne participent que celles et ceux qui se sentent mobilisés par la thématique. Actuellement, il y a 18 organisations partenaires de l'Archipel, neuf politiques* et neuf non politiques**, et 50 compagnons ou compagnonnes de l'Archipel qui participent à la dynamique de rassemblement des différents courants de l'écologie ou de la solidarité. La Coopérative EELV est une des principales forces motrices de cet archipel, comme elle l'avait été lors des Assises de l'écologie et des solidarités.

C'est dans cette cohérence que je vous invite à signer l'appel à une candidature unique à la prochaine élection présidentielle en 2022 pour les différents courants de l'écologie et des solidarités en cliquant sur <https://2022encommun.wesign.it/fr>.

Denis Guenneau
Coopérateur EELV
Provence-Alpes-Côte d'Azur

* Le Parti EELV, la Coopérative EELV, le parti CAP21, le parti Nouvelle Donne, le parti Ensemble!, le mouvement PEPS, le parti GDS, le parti LEF, le parti MEI.

** Utopia, AIRS, Les convivialistes, l'Archipel des alizées, la Fondation Copernic, Ground Control, Unis pour le climat, SOL Olympe, Édition Yves Michel.

Pour un vote plus démocratique.

Un vote est censé donner l'information de ce que pensent les membres d'un groupe d'un choix entre différentes options.

Mais la pratique actuelle de vote ne permet une réponse que sur une seule de toutes les options proposées.

Alors, influencé par les « on-dit », sondages ou médias, le choix de chacun se porte sur l'option qui a des chances de gagner et pas vraiment sur son option préférée.

Car chacun fait le calcul que sa préférence ayant, d'après ce qui se dit, peu de chance, mieux vaut joindre sa voix vers celui qui est censé avoir ses chances, pas trop éloigné de ses opinions.

Le vote devient stratégique et perd en sincérité.

Les plus tièdes sont toujours gagnants. D'où l'expression : « une élection se gagne au centre ». La tendance conduit à avoir deux camps qui finalement sont très proches l'un de l'autre et des « extrêmes » sans espoir d'être entendus.

Résultat : les votants ont choisi celui qui leur plait le plus, c'est l'option qui a recueilli 50% plus au moins une voix, générant de fait une « opposition » importante. Le groupe est profondément divisé.

Pire encore, le candidat qui se sent faible va tenter de se rattraper en « ratissant large », alors que celui qui se sent fort peut se permettre d'affiner ses idées. Les trop faibles se voient obligés de se rapprocher d'un des deux camps, leur présence ne pouvant qu'affaiblir ceux qui leur sont proches par division de l'électorat.

Le vote élimine ainsi toute nouveauté.

Un autre point important est que cette logique de vote attend que certains se présentent, poussés par leurs pairs ou leur ego, et fassent campagne ! Deux principes qui méritent beaucoup de critiques.

Il faut une certaine prétention pour se mettre au devant de la scène, la compétence de l'apparence prime sur la compétence réelle. C'est le plus malin, le plus manœuvrier, mais aussi celui qui a le plus de moyens techniques qui finit par s'imposer. Cela est une bonne chose sur le plan de la compétence politique et diplomatique mais ne favorise certainement ni les qualités morales éthiques, ni la capacité à innover.

Pour plaire au plus grand nombre, l'apparence a plus de poids que la compétence, et toute originalité ne peut que risquer de déplaire à une partie de son électorat sans vraiment apporter de nouvelles voix. Les grands mots remplacent les grandes idées.

Proposition : Le vote multi-options.

Il faut permettre à chaque votant de s'exprimer sur chacune des options proposées pour mieux connaître ce que pensent les membres du groupe de tout ce qui leur est proposé.

Techniquement : voter par oui / non / bof sur chaque option, voter par tri, ou donner une note à chaque option, ou choisir obligatoirement au moins trois des options parmi toutes.

Chaque logique révèle une interprétation différente de la démocratie et donne un résultat un peu différent, mais toutes sont plus efficaces pour savoir ce que pense sincèrement les électeurs de l'offre faite.

Toutes les options sont réputées possibles, tous les membres capables de remplir le poste sont réputés candidats.

Avec ce genre de vote, les candidats changent de discours, privilégient moins l'idée de plaire au plus grand nombre et peuvent se permettre d'expliquer plus précisément leurs choix d'actions. Des camps même très proches ne se font plus de l'ombre, et passent de la concurrence à l'émulation, leurs présences ne divisent plus la tendance à laquelle ils appartiennent mais enrichissent son offre.

Le résultat donne gagnante non l'option qui déplaît au moins grand nombre mais plutôt celle qui plaît au plus grand nombre. Ce vote rassemble au lieu de diviser, et l'opposition en devient moins violente, plus constructive. L'action de l'élu reste moins entravée.

Ce système désigne un rassembleur plus qu'un leader. Elle peut même faire émerger un candidat qui n'avait même pas conscience de pouvoir faire consensus.

Par contre, le vote électronique ne peut jamais être crédible, car celui qui gère les résultats (programme ou individu) a tout loisir de les interpréter à son goût, et il nécessite qu'on lui fasse totalement confiance. Aucun contrôle n'est vraiment possible sauf si la liste nominative détaillée des votes est publiée, donc avec le choix de l'abandon de l'anonymat.

Si un vote est censé faire connaître l'opinion d'un groupe, seul le vote multi-option approche de cette intention.

Alain Persat
Coopérateur EELV
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contre la transformation social-écologique, le chantage à tous les étages.

Le bruissement médiatique dominant installe l'idée que les citoyens ne sont pas prêts à renoncer à leurs habitudes de consommation et que toute politique écologique radicale est vouée à l'échec. Mais les pieds de plomb de la transformation social-écologique de notre société sont ailleurs, en particulier dans le chantage de plus en plus insupportable exercé par les appareils politique, économique et financier. Six formes de chantage au minimum.

1) Chantage à l'écologie punitive : l'écologie des Verts serait trop coûteuse pour les classes moyennes et populaires (voir la taxe sur le carburant) et trop contraignante. Comme s'il était impossible d'adapter socialement les mesures prises. Alors que la pandémie vient de montrer que l'on pouvait imposer des restrictions sans rejet massif de la population. Alors que 68% des Français se disent prêts à adopter des comportements écoresponsables. Alors que les mobilisations citoyennes convergent progressivement vers une exigence de justice sociale et climatique.

2) Chantage aux traditions populaires : les Verts s'attaqueraient au Tour de France et voudraient faire disparaître les fêtes de Noël. Est-il si honteux d'exiger que le Tour soit plus respectueux de l'environnement ? Et faut-il préciser que le maire de Bordeaux n'a pas interdit les sapins de Noël mais refusé de célébrer Noël en exposant un arbre mort dans le centre-ville, préférant financer la tenue de spectacles vivants ?

3) Chantage au progrès technique : le cas de la 5G est édifiant, Macron revenant sur sa promesse de moratoire faite devant la Convention citoyenne pour le climat. Les Verts sont accusés de refuser toute innovation, renvoyés à l'époque de la lampe à huile et classés « Amish ». Refuser ce progrès technique, ce serait se faire tailler des croupières par la Chine sur un marché particulièrement juteux. Mais au fait qu'en est-il du progrès humain ?

4) Chantage à la sauvegarde de l'emploi : les exemples sont légion, depuis le renoncement tardif au diesel, jusqu'à la dérogation à l'interdiction des néonicotinoïdes pour sauver la notre économie sucrière. Lobbying aidant (*), la crise sanitaire sert de prétexte au report de la transformation de notre économie, quitte à rester totalement hors des clous par rapport aux impératifs climatiques et sociaux. Alors que le rôle d'un Etat-stratège digne de ce nom est d'aider, par un soutien public massif, à la reconversion des emplois vers les secteurs verts stratégiques et les activités décarbonées (**). Alors que les énergies renouvelables et les filières bio et agroécologiques sont toutes plus riches en emplois que les filières conventionnelles.

5) Chantage aux actionnaires : les grandes entreprises se devraient, avant de réaliser des investissements verts, de rémunérer grassement les actionnaires pour afficher leur bonne santé financière et attirer du capital.

Au mépris des règles de gouvernance collective et de cogestion faisant une place équitable aux employés. Isabelle Kocher, patronne d'Engie (fusion de GDF et de Suez), s'était fait licencier pour avoir voulu opérer un virage trop rapide vers les énergies renouvelables.

6) Chantage aux faillites bancaires : nos grandes banques fortement dépendantes des actifs bruns (***) seraient dans l'impossibilité d'intégrer rapidement le dérèglement climatique dans leurs choix d'actifs. Sous peine de blocage systémique et de faillite. Il existe pourtant des banques de défaisance et la BCE, par ailleurs, est prête à racheter les actifs « pourris », alors pourquoi pas les bruns ?

À vous de compléter la liste...

Patrick Salez
Coopérateur EELV
Poitou-Charentes

(*) Voir les exigences du MEDEF consistant à reporter la PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) et la SNBC (Stratégie nationale bas-carbone). Voir la position de la Plateforme automobile face au durcissement des normes d'émissions de CO2. Pour ne pas parler du lobbying européen.

(**) Cette reconversion aurait dû faire l'objet de conditionnalités dans la Plan de relance avec une plus forte concentration des investissements dans les secteurs verts stratégiques (rénovation thermique des bâtiments, mobilités douces, filières agroécologiques, ...) au lieu de diminuer les impôts de production sur la production de gaz et les industries extractives. Et avec beaucoup plus que 800.000 euros (sur 100 milliards) consacrés aux plus précaires.

(***) Sur 10 euros de financement des énergies par les banques françaises, 7 vont aux énergies fossiles, 2 aux renouvelables, 1 au nucléaire et à l'hydraulique.

Une éducation nationale solidaire, la disparition du secteur sous contrat.

L'Éducation nationale en charge de l'instruction publique est organisée pour répondre à des situations globales et courantes. Par contre, elle a des difficultés à prendre en compte les situations « marginales ». Elle ne voit pas malheureusement ces « écarts » comme une nécessité pour elle d'un engagement solidaire, qui de plus devrait être facteur d'enrichissement, mais comme une situation « anormale ». Et pourtant, même si l'Éducation nationale n'est pas attachée directement aux pouvoirs régaliens de l'État, éduquer l'ensemble de la population constitue la base de l'acte de gouverner et les conditions de sa possibilité de santé démocratique.

Pour couvrir ce champ de « marginalité », elle a donc créé un secteur hors contrat (hors-sa-loi) pour les collectifs ainsi que la possibilité d'instruction dans la famille, ce qui n'est que la même réponse, hors contrat, pour les situations individuelles. Ce secteur est dédié à l'accueil d'un public pour qui le cadre général d'acquisition des connaissances n'est pas adapté (situation de handicap, intelligence et besoin différent, besoin d'émancipation plus rapide, sociabilisation demandant un suivi particulier, lieu d'habitation nomade ou difficile d'accès etc.) En résumé, tous les accidents ou écarts de la vie.

En dehors du CNED, et de quelques autres facilités, elle ne voit pas son intervention comme une solidarité et une possibilité d'enrichissement mais comme une situation marginale qu'elle exclut de fait de l'instruction publique. Elle passe ainsi à côté des apports fondamentaux d'une diversité d'approches et ne prend pas vraiment la peine d'en tirer des applications dans ses méthodes et principes éducatifs. Elle intervient principalement pour contrôler et vérifier que l'acquisition des connaissances est bien réelle et se passe dans de bonnes conditions. Cela est bien sûr essentiel à partir du moment où l'instruction est obligatoire, mais elle ne valorise pas des situations qui sont pourtant dans leurs recherches de solutions aussi nécessaires que la recherche fondamentale est nécessaire à la recherche appliquée.

Nous devrions donc favoriser par tous les moyens ce secteur qui dispose déjà d'un encadrement et d'un contrôle bien défini. Par exemple, pour l'instruction dans les familles :

https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo3/MENE135458C.htm?fbclid=IwAR14uBxG992VQ1GOqXH33aAQV-ROs-xewvSYC3jAqZjPs3rAzDSvYs_9LCI

Par contre, je ne vois pas l'intérêt collectif et citoyen de favoriser le développement d'une école privée sous contrat, calqué sur l'éducation nationale. Cela n'apporte rien et ne fait qu'installer une sorte de compétition qui à terme va détruire l'Éducation nationale en installant des critères de fonctionnement inhumain. Les enseignants s'en plaignent, subissant déjà l'envahissement de cadres administratifs. Nous avons déjà l'exemple des destructions qu'ont pu amener le développement d'un secteur privé calqué sur le secteur public avec les hôpitaux et les cliniques ; la tarification à l'acte et la primauté administrative ont détruit en retour l'humanité et la richesse de l'hôpital.

Nous ne savons pas quel sera l'État de demain et de fait, nous ne savons pas quelles sont les idées qui seront portées et celle qui seront proscrites.

Défendre l'école publique laïque et gratuite n'est pas incohérent avec l'idée de défendre une liberté d'enseignement qui s'enrichit par des solidarités.

Actuellement, le secteur sous contrat dispose d'un budget de 20 % du budget global de l'Éducation nationale que l'on pourrait abonder éventuellement avec les budgets existants d'opérations exceptionnelles essayant de prendre en charge des missions que l'Éducation nationale ne sait pas ou ne peut pas gérer. Ce budget devrait être figé et réaffecté à un nouveau secteur hors contrat redéfini, englobant toutes actions éducatives reconnues en dehors du secteur public. Les écoles sous contrat qui changeraient ainsi de statut devant démontrer, de la même manière que les autres démarches, quels projets pédagogiques particuliers elles veulent porter.

Ce secteur hors contrat serait organisé et suivi par un organisme « paritaire », composé de représentants de ce secteur, de représentants de l'instruction publique et de représentants des collectivités publiques. Cette organisation prendrait comme modèle les autres secteurs de solidarité, en s'inspirant de ceux-ci,

assurance maladie, chômage, retraite, dont le fonctionnement est « garanti » par l'État.

L'éducation à la maison ne se trouve donc n'être qu'un épiphénomène, à mon avis mal évalué par le gouvernement, du problème général du traitement absolument nécessaire des marges des missions de l'éducation publique.

Christian Olive,
Coopérateur EELV
Languedoc-Roussillon

Qui a volé notre printemps ? Première partie.

Printemps 2020, une saison pas comme les autres ?

Après l'émergence du « coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère », suivi de sept mutants de virus respiratoires, selon le professeur Didier Raoult en août 2020, bon nombre d'êtres au crépuscule de leur hiver n'ont pas senti éclore le printemps.

Pour pouvoir faire face à une éventuelle pandémie, Jean-Dominique Michel rappelle les alertes régulièrement réitérées qui sont adressées aux autorités sur les moyens humains et matériels manquants nécessaires. Cet anthropologue médical mesure les débouchés octroyés à l'industrie pharmaceutique, les conflits d'intérêts, le tarif des traitements...

Interviewé par Alexandre Devecchio, Joseph Macé-Scaron exprime son point de vue sur une pandémie présentée comme une guerre sanitaire :

Ses combattants étaient des héros en puissance surtout quand ils tombaient au front. Mais ceux qui décédaient après des semaines passées en réanimation ou dans le silence d'une chambre de bonne, quel nom fallait-il leur donner ? Celui de « victime civile », de « dégâts collatéraux » ? Désormais, au tragique de mourir s'ajoute non seulement celui de mourir pour rien mais aussi celui de mourir dans l'indifférence générale et la plus terrible des solitudes. La défense de « la vie à tout prix » peut-elle rendre à moyen terme la vie invivable ?

Philosophes, écrivains, artistes se disent parfaitement en droit de juger que les interdits - surtout quand ils sont aussi brouillons et contradictoires - qui les frappent sont insupportables, injustes et liberticides. Selon cet essayiste, une question devra se poser pour les historiens :

Relèveront-ils un jour l'obscénité de ces décisions gouvernementales jugeant qu'il était plus important de sortir son chien que de rendre visite à ses parents en situation de détresse ?

Dans cette période complexe de crise sanitaire en plein XXI^{ème} siècle, j'aime à me souvenir de Michel de Montaigne, esprit libre, qui s'essayait à vivre et disait au XVI^{ème} siècle :

Tu ne meurs pas de ce que tu es malade, tu meurs de ce que tu es vivant.

André Comte-Sponville écrit qu'il est de l'ordre du raisonnable d'accepter notre finitude, que cette civilisation demande tout à la médecine. Pour ce philosophe, la tendance existe depuis déjà longtemps à faire de la santé la valeur suprême et non plus de la liberté, de la justice, de l'amour qui sont pour lui les vraies valeurs suprêmes.

Ce philosophe, tout comme moi, a peur de la peur. Cette peur qui écrase notre société sous la cruauté de la crise sociale.

Le 5 juin 2020, par la voix de son directeur, le docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, l'Organisation mondiale de la santé, qui siège à Genève, conseille aux gouvernements d'encourager le grand public à porter des masques là où la distance physique est importante et difficile, par exemple dans les transports publics, dans les magasins ou dans d'autres environnements confinés ou surpeuplés, tout en précisant que :

les masques en tissu peuvent aussi offrir un moyen d'expression culturelle propre à favoriser l'acceptation des mesures de protection en général.

Ce à quoi les détracteurs répondent que l'étude sur laquelle s'appuie l'OMS ne contient aucun essai randomisé contrôlé (ERC).

Faut-il rappeler qu'avant le 20 juillet 2020, un masque de protection était utilisé dans l'enceinte hospitalière par un professionnel expérimenté du port du masque ?

Jean-François Toussaint déplore que les femmes accouchent avec un masque sur le visage. Ce professeur de physiologie précise que les décisions ne sont plus fondées sur la réalité de la circulation du virus. L'avocat Carlo Alberto Brusa quant à lui interroge l'État sur les critères légaux, la valeur juridique de « la circulation active du virus ». Avec humour il observe que nous n'avons plus des juristes, des scientifiques mais des artistes peintres qui peignent les départements en rouge, orange, vert... Selon ce professionnel du droit, le protocole sanitaire imposant notamment le port du masque dans les entreprises depuis le 1^{er} septembre 2020 n'a pas force de droit, que l'obligation du port du masque dans les rues au gré des arrêtés préfectoraux depuis le 20/07/2020 non plus. Ses propos se fondent sur :

l'article L 3131-1 qui ne s'applique qu'au règlement pris « par le Ministre chargé de la santé et par arrêté motivé ». Or, les dispositions du décret du 10 juillet 2020 ont été édictées par un décret du Premier ministre et non par arrêté ; s'agissant des dispositions des articles L 3131-15 à L 3131-17, celles-ci ne sont applicables que dans les circonscriptions dans lesquelles l'état d'urgence est déclaré. Les dispositions, relatives au port de masques, des articles 27 et 38 du décret du 10 juillet 2020, s'appliquent aux « territoires sortis de l'urgence sanitaire », et ne sont donc pas applicables ; enfin, le texte de répression ne vise en aucun cas le décret du 10 juillet 2020, de sorte qu'aucune répression ne peut être appliquée au défaut de port de masque. Toute verbalisation effectuée par un policier, un gendarme ou toute autre personne habilitée par la loi sont ainsi entachées d'une illégalité manifeste, ainsi que d'un abus de pouvoir.

Je terminerai cette première partie par une phrase qu'aurait pu écrire Voltaire : « J'ai décidé d'être heureuse parce que c'est bon pour la santé ».

Brigitte Giry
Coopératrice EELV
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Source : <https://www.mediterranee-infection.com/covid-19/>

Source : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/joseph-mace-scaron-la-crise-sanitaire-a-redonne-vie-a-la-mort-20200929>

Source : <https://www.marianne.net/societe/covid-19-les-essais-du-vaccin-d-astrazeneca-l-un-des-plus-avances-sont-suspendus>

Source :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000042103254/2020-07-11/

Source : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/jean-dominique-michel-tout-indique-que-le-confinement-generalise-n-etait-pas-la-meilleure-reponse-20200710>

Source : <https://covidinfos.net/experts/lavocat-me-brusa-etablit-illegalite-des-amendes-pour-non-port-du-masque-document-juridique-telechargeable/1297/>

Renouveler son adhésion au Réseau coopératif !

Pour un paiement par chèque, rien de plus simple ! Il suffit de télécharger le formulaire :

<https://soutenir.eelv.fr/formulaire-papier/> et de

l'envoyer, accompagné d'un chèque bancaire ou d'un mandat postal (disponible contre une somme en liquide dans tous les bureaux de poste), à l'ordre de **AF-EELV**, au Secrétariat de votre Région dont l'adresse se trouve avec le formulaire papier. Attention le chèque doit être obligatoirement au nom de la personne cotisante, donc deux chèques différents en cas de cotisation d'un couple.

Il est également possible de régler son adhésion par carte bancaire en se rendant sur la page du site EELV : <https://soutenir.eelv.fr/cooperer/>.

Si vous êtes imposable, les 2/3 de votre cotisation seront déductibles de vos impôts sur le revenu de 2020.

En complément, il est aussi possible de rajouter un **don** d'une somme quelconque à votre cotisation au delà de vos 10€ ou 20€, don éventuellement déductible de vos impôts, pour 2/3 de son montant.



Le Comité d'animation du Réseau coopératif

Pour réagir aux articles de cette lettre : <http://coop.eelv.fr/category/contributions/>

Pour retrouver toutes les lettres : <http://coop.eelv.fr/infolettres>